



Besoin d'un jugement d'absence pour un héritage

Par **nono27**, le **22/11/2009** à **13:31**

Bonjour,

Afin que le notaire en charge de la succession de ma grand-mère décédée cette année puisse procéder au partage de l'héritage, je dois obtenir un jugement d'absence concernant mon père qui a disparu depuis 1977.

Il n'est jamais reparu, le divorce avec ma mère a été prononcé en 1980 en son absence et le tgi de son lieu de naissance m'a fait parvenir en 1991 un jugement de présomption d'absence, car déjà à l'époque il y a vait un problème concernant la vente dont il avait certains parts.

Visiblement, ce document ne suffit pas pour prouver sa réelle absence.

A qui dois-je m'adresser et quelle procédure entamer?

Merci pour vos informations.